

Règlement fédéral – Affiliation des clubs

Article 1 – Conditions d’affiliation

Pour être affilié à la fédération, un club doit :

- être constitué en ASBL ou en cours de constitution
- avoir un comité
- avoir un lieu d’activité.

Article 2 – Inscription

Le club doit envoyer une demande d’affiliation à la fédération avec :

- statuts
- liste du comité
- adresse du club.

Article 3 – Droits des clubs

Les clubs affiliés peuvent :

- participer aux compétitions officielles
- recevoir soutien de la fédération
- participer aux assemblées générales.

Article 4 – Obligations

Les clubs doivent respecter :

- statuts de la fédération
- règlements sportifs
- esprit sportif et fair-play.

Article 5 – Suspension

Un club peut être suspendu en cas de non-respect des règlements ou comportement contraire à l’esprit sportif.